

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRU
N°52

DÉPARTEMENT DE
VAUCLUSE

EXTRAIT

MAIRIE
D'AVIGNON

du Registre des délibérations du Conseil Municipal

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Séance publique du : **25 juin 2011**

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Madame le Maire, Président,
Mme ROZENBLIT, M. BISSIERE, M. MANSOUR, M. ETIENNE, Mme VERRA, M. JOUBERT-BOMPARD, M. BONNET, Mme AIT EL CADI, Mme ALTAYRAC, M. ROGIER, M. GALATEAU, Mme JOUFFROY-BOLOGNA, M. REDONDO, Mme SIAUD, Mme WAGNER, M. CHIRINIAN, M. FERAUD, M. Vincent LELEU, Mme BERNARD, Mme BOTELLA, Adjoints au Maire.
M. GALLO, Mme ALAZAUD, Mme GOILLIOT, Mme BENOIT - GONTARD, Mme CALVES, Mme LECOMTE, Mme PEYRONNET, M. EL KHARIF, M. BRUNET-DEBAINES, Mme SALVATORE, M. MARLETTA, Mme BOURDIOL, M. RIEUX, M. HERMELIN, M. BERKO, Mme CLAVEL, M. PEYRE, Mme LAGRANGE, M. FOURNIER, Mme HADDAOUI, Mme LAMOUREUX, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme REVAH par Mme ROZENBLIT
M. MARCUCCI par Mme ROIG
Mme ELIAS par M. Vincent LELEU
Mme AMIARD représentée par Mme WAGNER
M. FAVIER par M. BISSIERE
Mme FOURNIER-ARMAND par Mme LAMOUREUX
M. CASTELLI par Mme CLAVEL

ETAIENT ABSENTS :

M. PAGANELLI
Mme JEAN
Mme EL BOUROUMI

X X X

Mme LAGRANGE se retire, au cours des débats relatifs au rapport n° 16 et rejoint l'Assemblée avant le vote du rapport n°22.

M. François LELEU entre en séance après le vote du rapport n°19.

Mmes JOUFFROY-BOLOGNA, LECOMTE, M. BRUNET-DEBAINES se retirent après le vote du rapport n°23, donnant respectivement pouvoir à Mme SIAUD, Mme GOILLIOT, Mme SALVATORE.

Mme BENOIT-GONTARD se retire après le vote du rapport n°26. Au même moment, M. MANSOUR quitte l'Assemblée donnant pouvoir à Mme VERRA.

Mme AÏT EL CADI se retire, donnant pouvoir à M. REDONDO

Mme le Maire se retire au cours des débats ayant trait au rapport n°65, et cède la présidence de l'Assemblée à Mme ROZENBLIT.

M. HERMELIN se retire avant le vote du rapport n°65.

X X X



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2011

52

URBANISME - CESSIONS : Digue de Durance : Annulation de la vente du 22 décembre 2009 conclue avec les consorts LETEURTROIS relative à la cession de leur parcelle cadastrée BV 254 sise quartier du Fruchage à Montfavet.

M. LELEU

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Dans le cadre des programmes d'opérations de renforcement de la digue de protection d'Avignon contre les crues de la Durance, la Ville a procédé à de nombreuses acquisitions à l'amiable sur une bande de terrain d'une largeur de 4 m², située en pied de talus, pour permettre le passage des engins chargés d'effectuer les travaux d'entretien de la digue.

Monsieur et Madame Éric LETEURTROIS, propriétaires touchés par ces emprises, ont cédé à la Ville une fraction de leur parcelle sise quartier du Fruchage à Montfavet, sur laquelle se trouve une partie de leur garage.

Les services de la Ville ont trouvé dernièrement une solution technique permettant d'éviter la démolition de leur garage.

Aussi, en accord avec les consorts LETEURTROIS, la Ville décide, sous l'autorité du Tribunal de Grande Instance, de mener à bien la procédure d'annulation de la vente du 22 décembre 2009, et de faire prononcer la résolution de cette vente.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29, L2241-1 et suivants.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission de l'Urbanisme, des Travaux et de la Circulation

Commission des Finances, du Domaine Public et de l'Administration Générale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** du principe d'annulation de la vente du 22 décembre 2009 par laquelle les consorts LETEURTROIS cédaient à la Ville la parcelle cadastrée BV 254 située quartier du Fruchage à Montfavet, pour une superficie de 61 m²,
- **DECIDE** que cette annulation requiert le remboursement par les consorts LETEURTROIS de l'indemnité de dépossession perçue lors de la vente, soit 363,19 €,
- **DECIDE** que cette recette viendra abonder le budget au chapitre 7728,
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce et tous actes relatifs à la présente délibération.

ADOPTE

PARVENU A LA PREFECTURE LE
04/07/2011

AFFICHE LE 29/06/2011



POUR COPIE CONFORME
POUR LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

Accusé de réception en préfecture
084-218400075-20231125-lmc1X010001486e-DE
Date de télétransmission : 06/12/2023
Date de réception préfecture : 06/12/2023